

La gauche et le centre défendent ensemble la loi sur le logement



Les Verts, les socialistes, deux partis du centre, Solidarités et les associations d'étudiants soutiennent le texte

Lise Bourgeois

«Dans le canton, nous ne savons pas ce qu'est un marché du logement équilibré.» Anne Baehler Bech, députée Verte et secrétaire générale de l'Asloca-Vaud, en a assez. L'absence de politique publique en matière d'habitat, a, estime-t-elle, laissé toute latitude aux privés. Elle insiste: «Pour finir, c'est un échec. Les loyers flambent et les bailleurs tiennent le couteau par le manche.»

C'est par ces propos que le comité «pour des loyers abordables» a ouvert sa présentation hier. Il soutient la loi sur le logement, combattue par les milieux immobiliers et la droite. La LPPPL (loi sur la préservation et la promotion du parc locatif) sera soumise au peuple vaudois le 12 février.

Défendu durant deux ans par la conseillère d'Etat Verte Béatrice Métraux, le texte de loi résume plus de dix ans de travail politique. Aujourd'hui, la gauche entière se rallie à sa cause aux côtés du PDC et de Vaud Libre. Les Vert'libéraux, qui lui avaient été favorables au Grand Conseil, ont choisi de laisser la liberté de vote et ne sont donc pas représentés en tant que parti dans le comité. Les députés PLR ayant soutenu le texte et permis le compromis continuent d'y être favorables. Mais ils n'ont pas convaincu leur parti, qui recommande de voter non.

Vice-présidente du PSV, la députée Jessica Jaccoud explique que la LPPPL a l'avantage de pro-



Le comité de soutien réuni à Lausanne près d'une coopérative. De g. à dr., Jérôme Christen (VL), Axel Marion (PDC), Anne Baehler Bech (V), Hadrien Buclin (Solidarités), Alberto Mocchi (V), Jessica Jaccoud (PS) et Joachim Léger (FAE). FLORIAN CELLA

«Je constate que le droit de préemption a été cadré lors des débats du Grand Conseil. Mais les opposants ont à cœur de défendre les intérêts des promoteurs. Avec les élections, l'intérêt public passe pour eux au deuxième plan»

Jérôme Christen Député de Vaud Libre et membre du «comité de soutien à la loi sur le logement»

poser une politique du logement. Elle couche sur le papier le concept de logement d'utilité publique (LUP) qui comprend l'habitat subventionné, les logements protégés pour les personnes âgées, les studios pour les étudiants. Une quatrième catégorie de LUP voit le jour: «Ce sont, décrit Jessica Jaccoud, les logements à loyers abordables (LLA). On les dit «zéro-zéro», pour zéro subvention et zéro spéculation.»

L'appellation «logements à loyers abordables» recouvre les «loyers contrôlés ou régulés» et autres «logements à prix coïtant». La nouvelle loi va permettre aux communes de réserver, dès l'ébauche de leurs plans de quartier, des zones de LUP, ancrant ainsi dans le temps la construction de ce type d'habitat accessible. «Aujourd'hui, certaines commu-

nes créent déjà de telles zones, poursuit Jessica Jaccoud, mais elles doivent passer des conventions avec les promoteurs.» Avec une zone LUP inscrite dès le plan de quartier, il n'y aura plus de besoin de négocier. Pour encourager la création de LUP, un bonus de droits à bâtir a également été prévu dans la loi.

Grosse pomme de discorde

La LPPPL promeut aussi les rénovations dont le parc locatif vaudois a bien besoin, en particulier pour rendre les bâtiments plus écologiques. Ce point est contesté par les référendaires qui voient au contraire dans l'article 13 de la loi un obstacle administratif à l'assainissement des immeubles.

Le comité «pour des loyers abordables» défend en outre le droit de préemption, principale

pomme de discorde avec les référendaires. Pour Jérôme Christen, député de Vaud Libre, ce droit donné aux communes de racheter en priorité des terrains (construits ou non) dans l'optique de créer du LUP est «un bon outil».

«Je regrette, dit-il, qu'il ne soit adressé qu'aux communes et non à l'Etat, même si l'Etat peut en bénéficier au cas où une commune n'en voudrait pas. Je constate que le droit de préemption a été cadré lors des débats du Grand Conseil. En commission, même la droite a voté pour. Mais les opposants ont à cœur de défendre les intérêts des promoteurs. Avec les élections, l'intérêt public passe pour eux au deuxième plan.»

Les référendaires donneront la réplique mercredi, lors d'une conférence de presse où ils présenteront, à leur tour, leur comité.